

Dossier de candidature à un ordre national ou à la médaille militaire

Les candidats à un ordre national ou à la médaille militaire doivent rédiger un mémoire de proposition, en utilisant le modèle adhoc, accompagné de :

- extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- copie recto/verso de la carte d'identité nationale (à jour)
- copie recto/verso de la carte du combattant
- copie du livret militaire ou
- copie de l'état signalétique et des services
- copies des citations et des attestations de blessures de guerre
- les copies de la (ou des) attestations/diplômes de la croix du combattant volontaire,
- les copies de la (ou de) toutes autres décorations détenues
- copie des récompenses
- les copies des justificatifs des éventuelles activités de réserve opérationnelle
- les copies des justificatifs des activités « bénévolat associatif »

Nota :

Pour le bénévolat associatif au sein du monde combattant, il est nécessaire d'être très précis :

- fonctions exercées (président, secrétaire, etc.)
- niveau d'exercice des fonctions (local, départemental, régional, national) ; nombre d'adhérents
- dates de prise et de fin de fonctions (le cas échéant)
- dossiers, activités que le candidat a personnellement portés ou pour lesquels il s'est particulièrement investi

Le même souci du détail devra s'appliquer pour le bénévolat dans d'autres associations

- et tout document jugé utile au dossier de candidature